

Écoles : 138 médiateurs pour régler les conflits



■ Le 19 décembre, les 138 médiateurs à l'honneur.

L'intensité des conflits dans les cours de récréation préoccupant la commune de Clermont-l'Hérault, un projet de médiation par les élèves eux-mêmes voit le jour en 2004.

En 2009, l'intercommunalité élargit le dispositif et bénéficie des outils de l'association Générations médiateurs. Les écoles du Clermontais répondent à l'appel et, désormais chaque année, le principe fait l'objet d'une convention signée entre l'éducation nationale et la communauté de communes. L'intervention des médiateurs se limite aux conflits mineurs ne relevant pas forcément de l'autorité d'un adulte.

Des ateliers de sensibilisation, s'adressent aux classes de CM1 des écoles engagées dans la démarche. 13 séances annuelles basées sur des principes conformes au programme d'éducation civique comme : apprendre le respect de soi et des autres ; développer la confiance et l'estime de soi ; acquérir des capacités d'expression et d'écoute et de prise de responsabilités ; comprendre et

faire sienne les règles de vie collectives tout en sachant gérer ses émotions ; apprendre à ne pas porter de jugement.

À l'entrée en CM2 les volontaires souhaitant devenir médiateurs assistent à deux demi-journées de formation complémentaire.

À la rentrée 2017, 138 élèves ont suivis ces cours. Le 19 décembre, le Sillon accueillait élèves, parents, enseignants, chefs d'établissements et élus du Clermontais pour l'installation officielle des médiateurs qui ont reçus le diplôme. Les responsables d'établissements scolaires ont reçu une plaque symbole de leur contribution à la lutte contre les violences à l'école.

Pour Clermont-l'Hérault, 60 médiateurs interviendront comme l'on fait leurs prédécesseurs pendant l'année scolaire 2016-2017.

► Infos pratiques : conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) à contacter au 04 67 96 32 40.

► Correspondant Midi Libre : 06 20 67 66 37